

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

227x25

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique. Cette aide subventionne notamment les équipements dédiés à la police municipale, les équipements de la réserve communale de sécurité civile ou encore l'installation de systèmes de vidéoprotection.

Dans ces conditions, Le maire propose de présenter au titre de ce dispositif :

- Optimisation et extension de notre réseau de vidéoprotection sur 13 sites.
Installation de 57 caméras neuves afin de contribuer au développement des moyens en place pour la sécurité des citoyens sur le domaine public.

Le taux de financement maximal est de 60 % des dépenses hors taxes pour un montant subventionnable maximum de 250 000€ HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de l'opération suivante :

Opérations	Montant HT des dépenses subventionnables	Subvention Escomptée CD 13 21 %	Autofinancement commune 79%
Optimisation et extension vidéoprotection sur 13 sites	712 689 €	150 000€	562 689 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL